

# *Code de conduite général*

---



Dans le cadre de la gouvernance générale de BESIX Group, chaque société du groupe est tout d'abord tenue de respecter les règles, codes et recommandations spécifiques à tout projet ou activité, tels qu'imposés par le client, public ou privé, et par les autorités locales concernées par le projet ou l'activité dans le pays ou la région en question.

BESIX Group veille également à aligner son autoréglementation en matière de Durabilité & ESG sur les normes mondiales de l'ISO 26000 et de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (Global Reporting Initiative, GRI), en vue de développer une politique de Durabilité & ESG de bonne foi axée sur les sept domaines de Durabilité & ESG traditionnels, à savoir la responsabilité, la transparence, l'éthique, le respect des intérêts des parties prenantes, le respect de la législation en vigueur, le respect des règles de conduite internationales et le respect des droits humains.

Le présent Code de conduite regroupe les prescriptions de la politique de Durabilité & ESG définies sur cette base sous quatre thèmes : la gouvernance d'entreprise, les droits humains, les comportements commerciaux et les ressources humaines.

Il constitue un cadre de référence qui pourra être développé par chaque Business Unit ou société de BESIX Group, compte tenu des normes et de l'analyse d'incidence applicables à ses activités et à son pays d'implantation.

La conformité au présent Code de conduite, qui s'applique à toutes les sociétés du groupe, est contrôlée à l'échelle de BESIX Group. Les seules dérogations admises, moyennant autorisation formelle de BESIX Group, pourraient résulter des spécificités du pays ou du secteur d'activité concerné, sous réserve que la société applique à tout moment des critères plus stricts que ceux en vigueur dans cette zone géographique ou dans ce segment d'activité.

Les valeurs de BESIX Group que sont l'excellence, la co-création, le respect, la passion et l'unité, appliquées parallèlement à un principe fondamental de respect, ainsi que leur mise en pratique sont contrôlées et évaluées en permanence en vue d'atteindre le meilleur niveau de durabilité et de responsabilité.

BESIX Group vise également à contribuer au respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Accord-cadre international relatif aux normes de travail équitables, les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies, les 17 objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), des normes ISO 9001, 14001 et 45001, et VCA\*\*, mais aussi des lignes directrices de la norme ISO 26000.

Dans sa sphère d'influence, BESIX Group s'efforce de faire en sorte que ses fournisseurs, sous-traitants, agents, partenaires de joint-venture et autres partenaires de projet observent les principes décrits dans son Code de conduite.

BESIX Group assume ses responsabilités envers les communautés locales et les environnements au sein desquels il mène ses activités, ainsi qu'envers ses salariés, ses partenaires commerciaux et la société en général.

BESIX Group est autorisé à contrôler ou à auditer la mise en œuvre et le respect du présent Code de conduite à tout moment dans le cadre de ses objectifs et plans d'action en matière de Durabilité & ESG.





## *Gouvernance d'entreprise*

### **Respect de la législation et de la réglementation**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés sont tenus de respecter la législation et la réglementation applicables à chaque société ou entité de BESIX Group. Le groupe respecte les prescriptions légales en vigueur dans les pays où il mène ses activités.

### **Conflits d'intérêts**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés doivent éviter toute situation dans laquelle leurs intérêts personnels ou financiers pourraient se heurter à ceux de BESIX Group. Toute situation impliquant ou raisonnablement susceptible d'impliquer un conflit d'intérêts avec BESIX Group doit être signalée sans délai et avant la survenue effective d'un conflit d'intérêts à la ligne de reporting de l'administrateur, du cadre ou du salarié concerné. En cas de doute, le BESIX Group Sustainability & Durabilité & ESG Officer peut apporter une assistance.

### **Pratiques comptables**

Toutes les transactions commerciales avec des clients doivent être enregistrées intégralement et exactement dans les livres et la comptabilité de la société concernée, conformément aux procédures appropriées. Il est strictement interdit de falsifier ou d'introduire des entrées frauduleuses, ainsi que d'omettre d'enregistrer des fonds, des biens ou des paiements et de ne les accompagner d'aucun document justificatif ni approbation. Les comptes de projet doivent être complets, exacts et transparents. Les factures doivent être rédigées conformément aux prescriptions légales et aux pratiques commerciales. Aucun paiement en liquide ni paiement réduit ne peut être accepté, sauf s'il est effectué conformément aux principes de contrôle généralement acceptés.

### **Informations personnelles et respect de la vie privée**

BESIX Group considère les informations personnelles de ses salariés, notamment concernant la rémunération, les performances et le développement, l'adresse du domicile et le numéro de téléphone privé, comme des informations confidentielles et hautement sensibles. L'accès à ces informations, ainsi que leur utilisation ou leur diffusion sans autorisation constituent une violation de la politique de l'entreprise et peuvent impliquer une infraction aux prescriptions légales. BESIX Group s'efforce de préserver un sain équilibre entre besoins commerciaux et droits personnels, y compris en matière de sécurité et de respect de la vie privée de ses salariés.

## *Gouvernance d'entreprise*

---

### **Biens**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés se doivent de protéger les biens et les ressources de toutes les sociétés de BESIX Group, et d'en assurer une utilisation efficace. Les activités supposent l'utilisation d'informations, d'installations et d'équipements, d'outils, de stocks de matériaux et de matériel de bureau, etc. Ces biens doivent être utilisés exclusivement pour les activités de BESIX Group. Toute autre utilisation est interdite. La même règle s'applique aux informations et aux droits confidentiels et exclusifs. Les salariés sont tenus de veiller à ce que la sécurité de ces informations et de ces droits soit préservée à tout moment et à ce que leur utilisation fasse l'objet de toute la prudence nécessaire.

### **Informations confidentielles**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés sont tenus de préserver la confidentialité des informations qui leur sont confiées par la société ou par ses clients, partenaires ou sous-traitants, en vertu du GDPR (Gestion des Données de la Vie Privée), sauf lorsque la divulgation est autorisée ou légalement obligatoire. En cas de doute concernant l'autorisation ou l'obligation légale de divulgation, il y a lieu de consulter le BESIX Group Data Protection Officer.

### **Courrier électronique, réseau, médias sociaux, accès à Internet et logiciels**

Sauf autorisation expresse contraire au sein d'une société ou d'une entité de BESIX Group, les systèmes d'information internes, les équipements et systèmes de communication (y compris le courrier électronique et la messagerie vocale), les réseaux et les bases de données sont exclusivement mis à disposition pour les besoins des activités de BESIX Group. Les personnes qui accèdent au courrier électronique, au réseau, aux médias sociaux, au réseau et aux systèmes Internet de BESIX Group sont censées le faire de manière responsable, en respectant les politiques de l'entreprise et les règles de politesse et de conduite professionnelle et personnelle. Tout logiciel utilisé par les salariés pour mener à bien leurs activités doit être autorisé par le département informatique (ICT) de la société ou de l'entité de BESIX Group concernée. Il est strictement interdit de créer ou d'utiliser des copies non autorisées de logiciels pour les activités de l'entreprise, que ce soit au bureau, à domicile ou lors d'un déplacement professionnel, sauf explicitement autorisé.

### **Gestion des informations internes**

Tous les salariés sont tenus d'assurer la communication rapide et fluide des informations au sein de l'entreprise. Sauf lorsque la priorité doit être accordée à d'autres intérêts (par ex. confidentialité), les informations doivent être transmises correctement et dans leur intégralité chaque fois que nécessaire. Les informations doivent être enregistrées correctement et relayées à la société ou à l'entité de BESIX Group.



## *Droits de l'homme*

---

### **Engagement au respect des règles internationales**

BESIX Group s'engage à respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Accord-cadre international relatif aux normes de travail équitables et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il reconnaît qu'il lui incombe de respecter les droits et les principes directeurs qui s'appliquent à ses actes envers ses salariés et les communautés au sein desquelles il mène ses activités ou recrute ses collaborateurs.

BESIX Group s'efforce de respecter les principes du Pacte global de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### **Social Dialogue**

BESIX Group promeut le dialogue social et la communication avec les travailleurs dans chaque pays où il mène ses activités, conformément aux accords conclus dans le pays au sujet des méthodes et des canaux de communication et de négociation.

### **Discrimination and Harassment**

BESIX Group s'efforce d'offrir un environnement de travail non discriminatoire et interdit tout harcèlement de la part de ses salariés. La discrimination, le harcèlement, les insultes et les plaisanteries fondés sur la race, la couleur, la croyance, la religion, l'origine nationale, la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil ou le handicap physique, ou sur toute autre caractéristique individuelle susceptible d'être protégée par la législation locale, ne seront tolérés en aucun cas. Aucune intimidation physique, verbale ou sexuelle ne sera tolérée. Les salariés sont tenus de transmettre toute plainte de cet ordre aux responsables nommés.

Soucieux de promouvoir le respect en toutes circonstances, BESIX Group a créé un réseau de personnes de confiance.



## *Comportements commerciaux*

---

### **Consultants, sous-traitants indépendants et autres prestataires de services**

Les relations avec les tiers doivent à tout moment être correctes, légales et documentées. Les rémunérations et les honoraires doivent impérativement être fixés dans un contrat écrit et refléter la valeur du service presté.

### **Achats**

BESIX Group attend de ses fournisseurs, sous-traitants, partenaires de joint-venture et prestataires de services qu'ils ne trahissent pas la confiance qu'il leur accorde. Tous les contrats doivent être strictement respectés. Les partenaires commerciaux sont en droit d'attendre la même chose de la part de BESIX Group.

BESIX Group promeut le Code de conduite du groupe en matière d'achats durables et responsables, et exige que ses acheteurs, fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services le respectent également.

### **Corruption**

Il est interdit aux administrateurs, cadres et salariés d'offrir ou de donner, directement ou indirectement, tout paiement ou toute autre rémunération non justifié(e) à toute personne ou entité dans le seul but de l'inciter à agir et d'obtenir, de conserver ou d'orienter des activités commerciales ou de procurer tout autre avantage illégitime à une société ou entité de BESIX Group.

## *Comportements commerciaux*

---

### **Loyauté**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés doivent s'efforcer d'entretenir des relations loyales avec les clients, fournisseurs, concurrents et salariés de BESIX Group. Aucun ne peut tenter de tirer avantage de qui que ce soit par la manipulation, la dissimulation, l'usage abusif d'informations privilégiées, la présentation erronée de faits pertinents ou toute autre pratique déloyale.

### **Concurrence libre, saine et loyale**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés s'engagent à respecter les règles de concurrence mondiales, européennes et/ou nationales destinées à favoriser et à protéger la concurrence libre, saine et loyale.

### **Cadeaux**

Il est interdit aux administrateurs, cadres et salariés de solliciter ou d'accepter tout paiement ou toute autre rémunération non justifié(e) donné(e) dans le seul but de les inciter à agir en contradiction avec leurs devoirs. Comme mentionné dans le Guide du Code de Conduite Général pour les employés, les petits cadeaux d'affaires peuvent uniquement être admis à titre de marques d'appréciation, à condition qu'il n'y ait aucune obligation pour le bénéficiaire de les accepter. En cas de doute, il y a lieu de consulter le BESIX Group Sustainability & Durabilité & ESG Officer.

### **Spécificités locales**

Dans la mesure où BESIX Group mène des activités dans de nombreux pays du monde, qui possèdent chacun leur propre législation, il peut appliquer le présent Code de conduite de la manière la plus appropriée à la région concernée. Aucun élément du présent code n'est destiné à couvrir des actes contraires à la législation locale.

### **Participation politique**

BESIX Group encourage ses salariés à exercer leurs droits et devoirs civils. Toutefois, les aspirations politiques des salariés et la tenue de bureaux extérieurs à l'entreprise, qu'ils soient publics ou privés, ne peuvent être en contradiction avec la législation en vigueur. Les fonds et les biens de BESIX Group ne peuvent être utilisés pour des dons à des partis politiques, des campagnes ou des événements politiques.





## *Sécurité*

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés sont tenus d'observer les règles et pratiques de sécurité et de santé établies par BESIX Group, et conformément aux exigences légales, de signaler tout accident, toute blessure et tout défaut de sécurité des équipements, pratiques et conditions de travail, et de faire preuve de prudence à tout moment dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il incombe à toutes les sociétés et à tous les salariés de BESIX Group de préserver la sécurité et la santé de l'environnement de travail. La violence et les menaces sont interdites et donneront lieu à des mesures disciplinaires.



## *Environnement*

BESIX Group est déterminé à contribuer au développement responsable de l'environnement bâti, conformément aux exigences légales. Une bonne politique de gestion environnementale fait partie intégrante des activités journalières. Le groupe vise à améliorer en permanence les références environnementales de ses projets, produits et services en recherchant activement des moyens de réduire leur impact environnemental négatif tout au long de leur cycle de vie. Les salariés doivent s'abstenir de tout acte allant à l'encontre de cet objectif.





## *Ressources humaines*

### **Opportunités de l'entreprise**

Il est interdit aux administrateurs, cadres et salariés ; (a) de profiter personnellement d'opportunités résultant de l'usage de biens, d'informations ou de la position de l'entreprise et ne servant pas les intérêts de BESIX Group (b) d'utiliser les biens, les informations ou la position de l'entreprise pour obtenir un avantage personnel ; (c) de faire concurrence à toute société ou entité de BESIX Group.

### **“Substance réglementée” illégale**

Il est interdit de posséder, de céder, d'acheter, de vendre ou de consommer toute « substance réglementée » illégale au travail ou lors d'événements organisés avec le soutien de l'entreprise. En ce qui concerne l'utilisation de “substances réglementées” non illégales telles que l'alcool, nous nous référons aux règles locales de l'entreprise.

### **Activité professionnelle extérieure**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés ne peuvent exercer aucune activité professionnelle en dehors de BESIX Group, y compris aucune activité professionnelle indépendante, sans l'approbation préalable de la direction. Les activités professionnelles extérieures ne peuvent nuire à leurs performances ou responsabilités envers BESIX Group et il est strictement interdit de recourir à des membres du personnel ou à des biens de BESIX Group à ces fins.

### **Cartes de crédit**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés qui bénéficient d'une carte de crédit d'entreprise sont responsables des activités qui y sont liées, y compris les achats, les paiements, les pénalités de retard et les amendes. Sauf disposition contraire de la politique locale, les cartes de crédit ne peuvent être utilisées que pour les dépenses de nature professionnelle.

## *Contrôle du respect du Code de conduite*

---



### **Signalement des comportements illégaux et des infractions au Code de conduite**

Les administrateurs, cadres, consultants et salariés doivent promouvoir les comportements éthiques et encourager le personnel à s'adresser aux chefs de service, directeurs ou autres membres du personnel compétents en cas de doute sur la conduite à adopter dans une situation donnée. Les infractions à la législation, à la réglementation ou au présent Code de conduite doivent être signalées sans délai au BESIX Group Sustainability & ESG Officer, en faisant mention de tous les faits et circonstances connus. Ce signalement sera traité de manière confidentielle et l'identité de son auteur ne sera pas révélée, dans le respect des règles de conformité.

### **Mesures disciplinaires**

Le présent Code de conduite établit des règles contraignantes et non équivoques relatives à la manière dont BESIX Group mène ses activités. Il aide tous les membres du personnel à agir conformément aux valeurs du groupe. Les salariés de toutes les sociétés de BESIX Group sont tenus d'observer les principes éthiques du groupe, dont le BESIX Group Sustainability & ESG Officer contrôle le respect en permanence. BESIX Group exige que tous les cadres de ses sociétés et entités se conforment à ces principes et en assurent la bonne communication. BESIX Group ou sa société ou entité concernée donnera un avertissement et/ou prendra les mesures correctives qui s'imposent à l'encontre de toute personne dont le comportement enfreindrait le présent Code de conduite, avec rupture éventuelle du contrat de travail.

### **Mises à jour**

Les mises à jour ou autres modifications du présent Code de conduite seront publiées en ligne sur l'intranet et le site Internet de BESIX Group, sur l'initiative du BESIX Group Sustainability & ESG Officer et après validation par le comité exécutif de BESIX Group.